

**Compte-rendu de la Réunion du  
Comité Syndical du 28 mars 2018**

**Date de convocation :**

20 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 9h00, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rochefort en séance publique, sous la présidence de Mr Marc ALLES, Président

**Etaient présents :** Marc Allés, Sylvain Lambert, Sandrine Buisson, Martine Palfray

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 4

Présents : 4

Votants : 4

**Absents excusés et représentés :**

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance :** Sandrine Buisson

Mme Sandrine Buisson est élue secrétaire de séance.

**1- Approbation du procès-verbal du 13 février 2018**

Monsieur le Président fait lecture du procès-verbal du 13 février 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

**2- Renouvellement de la convention assistance retraite CNRACL**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le président à signer la convention de renouvellement à « l'Etablissement des dossiers C.N.R.A.C.L. par le C.I.G. de Versailles » et dit que les crédits seront prévus au budget.

**3- Approbation du compte de gestion 2017**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité syndical approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**4- Approbation du compte administratif 2017**

Le Comité syndical délibérant sur le compte administratif du syndicat de l'exercice 2017, dressé par Monsieur le Président après s'être fait présenté les conditions d'exécution du budget 2017, à l'unanimité:

- Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2017	SECTION FONCTIONNEMENT	A 285 897.65	G 335 489.86
	SECTION INVESTISSEMENT	B 12 220.50	H 76 925.84

REPORT DE L'EXERCICE 2016	REPORT EN SECTION FONCTIONNEMENT (002)	C		40 826.99	I
	REPORT EN SECTION INVESTISSEMENT (001)	D	75 532.42		J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018	SECTION FONCTIONNEMENT	E			K
	SECTION INVESTISSEMENT	F	5 788.80		L
RESULTAT CUMULE	SECTION FONCTIONNEMENT	A+C+E	285 897.65		G+I+K
	SECTION INVESTISSEMENT	B+D+F	93 541.72		H+J+L
	TOTAL CUMULE	A+B+C+D+E+F	379 439.37		G+H+I+J+K+L

- Constate pour la comptabilité principale des indemnités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes,
- Arrêté les résultats définitifs tels que résumé ci-dessous.

#### 5- Affectation des résultats

Le Comité syndical décide à l'unanimité, les affectations suivantes sur le budget 2018 :

- à l'article 001 du budget d'investissement dépenses : 10 827.08 Euros
- à l'article 1068- - excédent de fonctionnement capitalisé : 16 615.88 Euros
- à l'article 002 du budget de fonctionnement recettes 73 803.32 euros

#### 6- Participation des communes 2018

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer les participations des Communes pour l'année 2018 aux montants suivants :

La commune de Rochefort-en-Yvelines, versera une participation de 129 035.59€ pour l'année 2018 dont 125 074.25€ en fonctionnement et 3 961.34€ en investissement.

La commune de Longvilliers, versera une subvention de 53 413.97€ pour l'année 2018 dont 51 235.23 en fonctionnement et 2 178.74€ en investissement.

Le total des participations est de 182 449.56€ (article 74748 du Budget Primitif 2018)

Ces participations seront versées par chaque Commune au S.I.E. en trois versements égaux, au 15 avril 2018, 1<sup>er</sup> juillet 2018 et 1<sup>er</sup> octobre 2018

#### 7- Subventions aux associations 2018

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2018 :

- Commune de Rochefort en Yvelines – bibliothèque 1700€ (article 657348)
- Coopérative Scolaire Ecole Primaire 850€ (article 65738)
- Coopérative Scolaire Ecole Maternelle 750€ (article 65738)
- Les Amis des Ecoles 400€ (article 6574)
- Aimer lire en Vallée de Chevreuse 750€ (article 6574)

## 8- Participation aux dépenses informatiques

Le Comité Syndical, vu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accepter la proposition et décide d'inscrire au budget primitif 2018 du Syndicat la somme de 150 Euros au compte 62878 pour la commune de Rochefort en Yvelines.

## 9- Charges de personnel à rembourser à la commune de Rochefort-en-Yvelines

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte de verser la somme de 6 000 € à la commune de Rochefort en Yvelines pour la participation aux charges du personnel rémunéré par la Commune et dit que la somme sera inscrite au budget à l'article 6218.

## 10- Vote du budget primitif 2018

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote le Budget Primitif 2018 comme présenté :

- par chapitre pour la section de fonctionnement dépenses :

- Chapitre 011 : 165 300.00€
- Chapitre 012 : 178 059.92€
- Chapitre 023 : 6140.08€
- Chapitre 65 : 6 100.00€

- par chapitre pour la section de fonctionnement recettes :

- Chapitre 002 : 73 803.32€
- Chapitre 013 : 5 000.00€
- Chapitre 70 : 89 947.12€
- Chapitre 74 : 182 449.56€
- Chapitre 75 : 4 000.00€
- Chapitre 77 : 400.00€

La section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et recettes à 355 600.00 Euros

- par chapitre pour la section d'investissement dépenses :

Chapitre 001 : 10 827.08€

Chapitre 21 : 21 547.12€

RAR : 5 788.80€

- par chapitre pour la section d'investissement recettes :

Chapitre 10 : 6 140.08€

Chapitre 021 : 32 022.92€

Chapitre 041 : 2 637.00€

La section d'investissement s'équilibrant en dépenses et recettes à 40 800.00€ Euros

## 11- Questions diverses

- Proposition du cahier des charges par les parents d'élèves
- Ouverture de l'étude par le portail

La séance est levée à 10h30.

Le Président  
Marc ALLES



